

Décharge 2016: entreprise commune Piles à combustible et hydrogène 2 - entreprise commune PCH 2

2017/2185(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Après avoir examiné le compte de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 de **l'entreprise commune européenne Piles à combustible et Hydrogène 2**, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'entreprise commune aux observations de la Cour, le Conseil a recommandé au Parlement européen de **donner décharge** au directeur exécutif de l'entreprise commune sur l'exécution du budget de l'exercice 2016.

Aucun autre commentaire n'a été formulé concernant les comptes.